

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE736

présenté par
M. Damien Adam

à l'amendement n° CE|571 de Mme Tiegna

APRÈS L'ARTICLE 6

A l'alinéa 3, supprimer la seconde occurrence des mots « faisant l'objet d'une exploitation commerciale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à ce que les mesures prévues par cet amendement s'appliquent à l'ensemble des parkings de plus de 1000 m² d'emprise, qu'il fassent l'objet d'une exploitation commercial ou non.